

Bulletin d'inscription Formation Réseau Cocagne

1 Formation

Intitulé Formation

Date Formation.....

Coût Formation⁽¹⁾.....

Forfait Hébergement : Oui Non Montant€

Facturation Employeur OPCA⁽²⁾ Pôle Emploi⁽²⁾ Individuel

(1) Tarif adhérent réservé aux structures à jour du règlement de l'adhésion au Réseau Cocagne au moment de l'inscription
(2) Si facturation OPCA ou Pôle Emploi, nous transmettre les coordonnées complètes et une copie de l'accord de prise en charge.

2 Participant-e

Nom et Prénom Participant-e

Age.....

Fonction.....

Mail professionnel.....

Statut Salarié Bénévole

Type de contrat CDI CDD Autres

Date d'entrée dans la structure

Situation Qualification⁽¹⁾ Niveau de formation⁽²⁾

(1) QUALIFICATION - Reporter le numéro correspondant dans la colonne qualification.

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------------------|------------|
| 1. Ouvrier | 2. Ouvrier Qualifié | 3. Ouvrier Hautement Qualifié | 4. Employé |
| 5. Agent de Maîtrise - Technicien | 6. Cadre | 7. Autre: Préciser | |

(2) NIVEAUX DE FORMATION - Reporter le numéro correspondant dans la colonne niveau.

- | | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Niveau I : Bac + 5 et Plus (Master 2, Doctorat, Ingénieur) | Niveau IV : Bac Général, Technologique, Professionnel, BP |
| Niveau II : Bac + 3 (Licence) | Niveau V : BEP, BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP |
| Niveau III : Bac + 2 (BTS, DUT, BTSA,...) | Niveau VI : Fin de Scolarité Obligatoire |

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des prérequis nécessaires pour participer à la formation.

3 Structure

Adhérent Réseau Cocagne Oui Non

Nom de la structure.....

Adresse de la structure

Tel de la structure.....

Mail de la structure.....

Nom - Prénom Directeur-riche.....

Tel Directeur-riche.....

Mail Directeur-riche.....

Le responsable déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso et les accepter sans réserve.

Fait à

Le

Cachet et signature de la structure

Conditions générales de ventes

1. L'organisme de formation

Réseau Cocagne est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le N° 43.25.01630.25 auprès de la préfecture d'Alsace/ Franche Comté. Les formations concernées par les présentes « Conditions Générales de Vente » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Inscriptions

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à :

Réseau Cocagne – Service Formation
4 rue des Arpentis
91 430 – VAUHALLAN
01.69.41.54.14
formation@reseaucocagne.asso.fr

L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription. Toute demande non accompagnée du bulletin d'inscription ne pourra être traitée. Celles par téléphone ne seront pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour Réseau Cocagne, ordre de commande.

3. Limitation des effectifs

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche de stage. Les demandes d'inscription, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur d'un stagiaire par structure lorsque la demande est forte. Les demandes non satisfaites pourront être reportées sur une session suivante, si la structure en fait la demande.

4. Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courriel est adressé à la structure demandeuse ou au participant :

- Soit pour confirmer l'inscription,
- Soit pour l'informer que le stage est complet.

Celle-ci ne deviendra définitive qu'à la réception de la convention signée et tamponnée et du règlement.

5. Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, 15 jours avant le début du stage, un dossier contenant la convocation et le programme est envoyé à la structure qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance et mixtes, environ 1 semaine avant le début de la session, l'apprenant reçoit un dossier comprenant la convocation (Mentionnant l'identifiant et le mot de passe pour se connecter) et le programme.

6. Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à une formation Réseau Cocagne, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7. Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation, de chaque formation, du Catalogue de Formation Réseau Cocagne ainsi que sur le programme de formation.

Le Réseau Cocagne prend en charge (uniquement sur le temps de formation et pour les structures à jour du règlement de leur adhésion au Réseau Cocagne le jour de l'inscription) les frais d'hébergement (petit-Déjeuner compris) ainsi que les déjeuners.

Les diners y compris sur le temps de formation sont à la charge des structures ou des stagiaires tout comme l'hébergement de la veille. Les frais de transport sont à la charge des structures ou des stagiaires.

Il s'agit d'un coût Net (Le Réseau Cocagne est exonéré de TVA).

8. Convention / Contrat de formation

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, la structure reçoit une convention de formation établie en 2 exemplaires, dont elle s'engage à retourner au Réseau Cocagne un exemplaire signé et revêtu du cachet de la structure.

Si l'action de formation est à titre individuel, le stagiaire recevra un contrat de formation professionnel, établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail. Ce contrat sera établi en 2 exemplaires et devra être retourné au Réseau Cocagne daté et signé.

9. Paiement – Facturation

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement.

Le paiement s'effectue par chèque postal (A l'ordre du Réseau Cocagne) ou par virement bancaire en mentionnant la formation, la date de la formation et le nom du stagiaire.

Une facture acquittée sera alors adressée à la structure ou au stagiaire après la réalisation de l'action de formation.

10. Annulation – Report – Désistement – Absence – Abandon

- Du fait du Réseau Cocagne : Le Réseau Cocagne se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 5 jours ouvrés de la date prévue de déroulement de la dite prestation. Réseau Cocagne se réserve également la possibilité de reporter une formation à des dates ultérieures.

Le Réseau Cocagne en informe la structure ou le stagiaire. Aucune indemnité ne sera versée à la structure ou au stagiaire à raison d'une annulation ou d'un report du fait du Réseau Cocagne.

- Du fait de la structure ou stagiaire
 - En cas de désistement plus de 1 semaine avant le début du stage, le Réseau Cocagne ne facture pas.
 - Toute annulation moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation, entrainera le versement, au Réseau Cocagne, des frais de désistement correspondant à un montant égal à 30% du prix de la formation.
 - Pour toute annulation le jour du début de la formation, pendant la formation ou après le début de la formation, le Réseau Cocagne se réserve le droit de facturer la totalité de la formation. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Seuls les maladies, les événements familiaux et autres événements exogènes (Grèves, Intempéries,...) sont considérés comme force majeure. Un justificatif devra être dûment produit au Réseau Cocagne.

11. Attestation de présence

À l'issue de la formation, le Réseau Cocagne délivre au stagiaire une attestation d'assiduité et une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

12. Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans les cas recherchés, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

13. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la **Loi N°78-17 du 06 Janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par le Réseau Cocagne.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal au service Formation du Réseau Cocagne à l'adresse figurant ci-dessus.

Les données personnelles vous concernant, recueillies notamment par l'intermédiaire des bulletins d'inscription sont utilisés uniquement par le Réseau Cocagne uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers.

Vauhallan, le 12 Avril 2017,

Réseau Cocagne
Jean-Guy Henckel
Directeur national